

Mardi 20 janvier, la Fep-CFDT a rencontré Philippe Mauguin, directeur du cabinet du ministre. Occasion pour la Fep-CFDT de remettre l'accent sur les conditions de travail des enseignants et de demander à être associée au travail sur l'élaboration d'une nouvelle fiche de poste. Construire un vrai dialogue social : c'est ce que le ministre a appelé dans ses vœux. Nous saurons lui rappeler...

Pour en savoir plus :

Une délégation Fep-CFDT conduite par Pierre Houssais et composée de Marie Thérèse Debatisse (Secrétaire nationale), Jean-Marc Rafenberg (délégué régional Ile-de-France), Stéphane Rolland (secrétaire fédéral) et Nicole Samimi (mandatée Fep-CFDT au CNEA) a été reçue par Philippe Mauguin, accompagné de M. Jacques Clément, chef du SRH, Mme Annick Baille, conseillère du ministre, Mme Mireille Riou-Canals, directrice de la DGER.

Tout d'abord Pierre Houssais rappelle les résultats des élections : **85 % des enseignants de droit public de l'enseignement agricole privé ont voté le 4 décembre avec un score historique de 63,87 % pour la Fep-CFDT** devant 4 autres organisations et qui obtient **ainsi 8 sièges sur 10 au CCM et 6 sur 8 à la CCM**. Pierre Houssais demande si l'administration va continuer à ignorer cette forte représentativité de la Fep-CFDT, à balayer d'un revers de la main les résultats des consultations régulières et les propositions élaborées de la Fep. Va-t-elle mettre en place un dialogue social constructif comme l'a souhaité Stéphane Le Foll dans ses vœux ?

Les obligations de service et les conditions de travail

Les résultats d'une enquête sur ce sujet sont transmis à Philippe Mauguin ainsi que les lettres que des collègues ont écrites au ministre. La délégation Fep-CFDT a dénoncé très clairement les « mesurées » sur ce sujet. Les résultats de l'enquête montrent en effet ce que nous avons prévu du fait de textes mal rédigés, intentionnellement ou pas.

Et puis qu'ont donné les inspections réalisées dans les trois établissements en 2013 ? **Aucun changement significatif dans aucun établissement, si ce n'est la mise en difficulté d'enseignants de la CFDT dans un établissement sur trois**. Force est de constater que des progrès sont à faire...

Pierre Houssais souligne qu'au cours de la campagne électorale, il a rencontré de nombreux collègues dans les diverses régions et a entendu la souffrance de certains enseignants. Il a précisé que l'actualité hélas nous rappelait que ces questions des conditions de travail et du management devaient être prises au sérieux. A ce titre, Jean-Marc Rafenberg a regretté que les compétences en ressources humaines limitées de certains chefs d'établissements aient des conséquences sur les équipes enseignantes. **Ainsi des collègues n'osent pas prendre la parole ni se rapprocher des syndicats pour évoquer leur situation**.

Philippe Mauguin a évidemment rappelé les avancées du protocole signé en 2013, en particulier la contractualisation des 193 agents en article 44. Il a aussi indiqué qu'une méthode serait mise en place pour faire remonter les situations difficiles.

Mais comme l'a si bien dit Pierre Houssais : « **sur un corps malade soit on soigne certaines plaies soit on agit sur les causes de la plaie** ». En l'occurrence les notes de services sur les obligations de services ne sont que

des pansements. On n'a donc plus le choix, **il faut réécrire le chapitre III du décret 89-406 portant sur les obligations de service et plus particulièrement :**

- **La suppression ou la réécriture de l'article 29** portant sur l'annualisation des services, source de tous les problèmes évoqués déjà longuement.
- **La clarification chiffrée des différentes composantes du service hebdomadaire**, incluant face à face, suivi de stage, concertation et autres activités,...
- **Les semaines blanches** calculées par le logiciel Sibl'e. NB. Le Ministre Stéphane Le Foll s'était engagé à les traiter dans une lettre adressée à la Fep-CFDT en mai 2013.
- **L'établissement en septembre 2015 d'une fiche de service « type Guépard » et non « tempo »**, comme document contractuel entre l'enseignant et l'Administration. NB. Le Ministre Stéphane Le Foll – s'était déjà engagé dans une note de service pour septembre 2014...

Nous avons aussi précisé que certains articles de ce décret étaient en contradiction les uns par rapport aux autres.

P. Mauguin réaffirme : « on a progressé beaucoup plus en deux ans que toutes les années d'avant ». Il ajoute : « vous devez m'indiquer les contradictions du décret » et « nous devons travailler ensemble ».

« Soit ! Mais il va falloir nous écouter », lui répond Pierre Houssais.

Passerelles MAAF vers Men

On nous avait promis des changements en septembre 2014. Réponse : Une avancée concrète par un accord de principe conclu entre le MEN et le MAAF. Un décret balai devrait paraître au printemps incluant les passerelles entre l'agri et l'EN.

Souffrance et tension au travail

Que faire pour préserver les enseignants concernés ? Réponse : Il faut qu'on ait des remontées. En cas d'alerte, vous contactez le SRFD, vous demandez la confidentialité, nos services seront alertés et tout de suite on déclenchera une inspection.

Et la réécriture du décret 89-406 ?

- La réponse : « Vous souhaitez qu'on modifie le décret, on en reparlera au ministre, mais ce n'est pas le moment ; le décret Hamon risque de nous percuter et aura probablement pour conséquence la réouverture globale des discussions ; je ne vous dis pas on n'y touchera jamais, mais on va utiliser votre revendication pour progresser. On ne peut pas reprendre le décret tant qu'on n'est pas allé au bout du protocole. Sur ce point, je ne peux pas dire qu'on est d'accord. »

On note donc quelques engagements sur certains points, mais sur la révision du décret, rien n'est réglé et il demeure une véritable divergence entre les positions du ministère et celles de la Fep-CFDT. Nous continuerons donc - avec les moyens qui s'imposent - de nous faire entendre du ministre !